



*Commission paritaire nationale de
l'emploi et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 18 juin 2013 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **MARSEILLE** (13) à :

BENASSI Marjorie
CARNAROGLIO Lisa
CHARRIER épouse LUTHEREAU Virginie
DESLOIRS Marion [avec les félicitations du jury]
EUROPA Isabelle
GINOUX Céline [avec les félicitations du jury]
GOETZ Marie
JULIEN Axelle [avec les félicitations du jury]
KOCahal Berrin
LE GOFF Jenny
MEMBRADO épouse DALMASSO Stella [avec les félicitations du jury]
MONZO Laura
POIRIER Mélody
SOAVI Aurélie
TERRAS épouse RIBBE Chrystelle

Fait à Paris, le 18 juin 2013,
Le président du jury, Daniel BURLET

Pour le président et par autorisation,
Le secrétaire de la CPNEFP,

Michel Le Diréach